

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-122**

### **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

**L'an 2023, le jeudi 6 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bourg-Saint-Christophe, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**

**Date de convocation : jeudi 29 juin 2023 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET**

**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 56 - Nombre de pouvoirs : 10 - Nombre de votants : 66**

***Etaient présents et ont pris part au vote :*** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO (à partir de la délibération n°2023-141), Gisèle LEVRAT (à partir de la délibération n°2023-141), Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (à partir de la délibération n°2023-141), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

***Etaient excusés et ont donné pouvoir :*** Sylvie SONNERY (à Thierry DEROUBAIX), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Vincent MANCUSO (à Max ORSET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Denis JACQUEMIN (à Laurent BOU), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

***Etait excusé et suppléé :*** Maël DURAND (par Coraline BABOLAT).

***Etaient excusés :*** Joël MATHY, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Lionel CHAPPELLAZ, Gilbert BOUCHON, Nazarello ALONSO.

***Etaient absents :*** Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Lionel KLINGLER, Patrice MARTIN, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET.

**Objet : Construction d'un nouvel office de tourisme à Pérouges – Concours de maîtrise d'œuvre – Election d'une nouvelle Commission d'Appel d'Offres ad hoc**

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2023 ;

VU les articles L.1414-2 puis L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2023-042 en date du mars 2023 portant acte de la composition des membres de la Commission d'Appel d'Offres ad hoc (CAO ad hoc) dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un nouvel office de tourisme à Pérouges ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, invite le Conseil communautaire à procéder, pour le concours de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un nouvel office de tourisme à Pérouges, à l'élection d'une nouvelle Commission d'Appel d'Offres ad hoc (CAO ad hoc) en raison du départ d'un membre titulaire, M. Paul VERNAY.

Pour rappel, le nombre de membres composant cette CAO ad hoc pour les communautés de communes est égal à celui prévu pour la composition de la CAO de la collectivité comportant le nombre d'habitants le plus élevé.

La Commune d'Ambérieu-en-Bugey comporte plus de 3 500 habitants, la CAO ad hoc doit donc comporter 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil communautaire, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est rappelé que le Président de la Communauté de communes est Président de droit à la CAO ad hoc.

Le Conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à une nouvelle élection des membres devant composer la CAO ad hoc.

La liste présentée est composée comme suit :

Membres titulaires :

- Nathalie MAGNON-MICOLAS
- Elisabeth LAROCHE
- Patrick MILLET
- Emile CHARMET
- Béatrice DALMAZ

Membres suppléants :

- Maud CASELLA
- Patricia GRIMAL
- Aurélie PETIT
- Daniel BEGUET
- Françoise VEYSSET-RABILLOUD

Il est ensuite procédé au vote :

- en exercice : 84
- présents ou représentés : 66
- votants : 66
- blanc ou nul : 0
- liste présentée : 1

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECLARE que la nouvelle Commission d'Appel des Offres ad hoc pour le concours de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un nouvel office de tourisme à Pérouges sera composée de :

Membres titulaires :

- Nathalie MAGNON-MICOLAS
- Elisabeth LAROCHE
- Patrick MILLET
- Emile CHARMET
- Béatrice DALMAZ

Membres suppléants :

- Maud CASELLA
- Patricia GRIMAL
- Aurélie PETIT
- Daniel BEGUET
- Françoise VEYSSET-RABILLOUD

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 juillet 2023  
Publiée le 12 JUIL. 2023*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
**Marcel JACQUIN**

